



Annexe 6

PROTOCOLE DETAILLANT LES MESURES DE SECURITE A SUIVRE LORS DES SORTIES HORS DE L'ETABLISSEMENT OU DE SON ESPACE EXTERIEUR PRIVATIF

Les sorties dans l'espace privatif de l'établissement

Une sortie dans l'espace extérieur de la structure doit être pensée comme une activité à part entière : la sortie doit avoir un objectif. Comme à l'intérieur de l'établissement, les petits groupes doivent être favorisés.

- Avant toute sortie à l'extérieur, les professionnels de l'EAJE doivent s'assurer au préalable que l'état de l'espace extérieur ne présente pas de danger, en vérifiant :
 - L'absence d'objet potentiellement dangereux
 - La bonne fermeture des issues extérieures
 - Le bon état des jeux extérieurs mis à la disposition des enfants
- La tenue des enfants doit être adaptée à la météo. En cas de forte chaleur, les sorties peuvent avoir lieu le matin, les espaces intérieurs rafraichis sont privilégiés l'après-midi.

Organisation de la sortie

- Les taux d'encadrement doivent être respectés :
 - 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas
 - 1 adulte pour 8 enfants qui marchent

Au cas où un professionnel encadrant les enfants dans le jardin doit s'absenter, il doit s'assurer au préalable que le ratio d'encadrement reste respecté.

- Le choix des enfants participants à la sortie dans le jardin doit tenir compte des besoins individuels des enfants.

- Les professionnels comptent les enfants à la sortie dans le jardin, **et** au retour dans l'espace d'accueil. Une liste nominative des enfants sortis à l'extérieur de l'établissement est réalisée et communiquée à l'équipe.

Les sorties hors de l'établissement

Une sortie à l'extérieur de l'EAJE doit impérativement s'intégrer à un projet de structure. Il s'agit le plus fréquemment des sorties à la médiathèque municipale.

Organisation de la sortie

- Le choix des enfants participants à la sortie extérieure doit tenir compte des besoins individuels des enfants.
- Une autorisation parentale doit être signée, autorisant la participation de l'enfant à la sortie organisée. Les parents sont informés le jour même du projet de sortie.
- Les taux d'encadrements au sein de la structure doivent être satisfaisants, et doivent permettre qu'un adulte accompagne 2 enfants au maximum. 2 adultes au minimum doivent assurer l'encadrement de la sortie.
- La directrice, ou la référente de structure doit disposer avant la sortie :
 - Du lieu, horaires et trajet emprunté pour la sortie
 - La liste des enfants et professionnels participants
- La tenue des enfants doit être adaptée à la météo. En cas de forte chaleur, les sorties peuvent avoir lieu le matin, les espaces intérieurs rafraîchis sont privilégiés l'après-midi.
- Les professionnels doivent se munir en sortie d'une trousse d'urgence comprenant :
 - Un thermomètre
 - Un flacon de doliprane
 - Des compresses
 - Un antiseptique type Biseptine
 - Des pansements
 - Une paire de ciseaux
 - Une pince à épiler
 - Un aspivenin
 - Un flacon de Ventoline
 - Un baby-haler
 - La copie des Projets d'Accueils Individualisés (P.A.I.) des enfants participant à la sortie et les médicaments nécessaires à l'application de ce PAI.

